



Date de Convocation 14/06/2022	L'an deux mille vingt-deux Le mardi 21 juin à 18 heures 00 Le Conseil municipal
Date d'affichage 14/06/2022	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS, adjointes R.FAVIER - T.DAVID (arrivée à 18h52) - MJ.BOURILLON
En exercice 10	
Présents 06	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 08	Absents : N.ALMEIDA (Pouvoir à N.THEBAULT) - D.CASSAND JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF) – L.FLEURY

Mme Caroline DUBOIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Service civique : pour le poste environnement, 2 candidatures ont été reçues mais non recevables (14 et 26 ans hors critère d'âge). Pour le poste d'animation, Estelle a été recrutée.
- Candélabres : la lanterne à la pisciculture a été changée et la protection du mat a de nouveau été endommagée. Le propriétaire du parking de la pisciculture propose de fermer son accès interdisant ainsi aux camions de faire demi-tour et d'abimer le candélabre.
- Ecole : les effectifs sont stables pour la rentrée prochaine. La kermesse s'est très bien passée. Il pourrait être envisagé que cette dernière ait lieu à la ferme pour l'année prochaine. Le 30 juin une journée à la ferme sera programmée avec la classe de Saint-Denis le Ferment avec notamment un repas et l'organisation d'une chasse au trésor.
- Animations : la soirée country s'est très bien passée ainsi que l'expo Bee Art.
- Révision du PLU : Anne Belhoste (architecte) a transmis un document de synthèse reprenant les remarques des conseillers lors de la dernière réunion.
- Etude hydraulique douce : Terralto, bureau d'études de la chambre d'agriculture, a fait un diagnostic des axes de ruissellement sur la commune. Suite à la réunion de restitution de cette étude, il prendra en compte les remarques des conseillers. Il a également échangé avec les agriculteurs en leur faisant des propositions d'aménagement.
- Voirie : des demandes de chiffrage ont été adressées à la communauté de communes pour la réfection de voies sur la commune.
- SIEGE : nos futures demandes en matière d'enfouissement ou de projets de transition énergétique doivent être adressées pour cet été.
- Application AGORA : cette application téléchargeable par les habitants permettra l'animation de débats, des ateliers participatifs, une information en temps réel. Une communication sera faite dans les prochains jours.

PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 AU 1ER JANVIER 2024:

Mme le Maire rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et les départements, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces



mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 abrégée, pour le Budget Principal (+ *budget du CCAS*) à compter du **1er janvier 2024**.

Vu l'avis favorable du comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, telle que présentée ci-dessus,

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1:

Mme le Maire propose :

- le versement d'une subvention à l'atelier de Doudeauville pour la réalisation d'enseigne pour le projet Bee Bar d'un montant de 150 €.
- l'adhésion à l'association « Maisons paysannes de l'Eure » par le versement d'une subvention de 150 €.
- le remplacement d'extincteurs arrivés à échéance (750 €)
- suite à la création d'un emploi non permanent de saisonnier le versement de 4 000 € sur l'article 6413 (poste financé par le programme LEADER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire n° 1 suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Article 615221	- 4 300 €
Article 6574 Atelier de Doudeauville	+ 150 €
Article 6574 Maisons paysannes	+ 150 €
Article 6413 Personnel non titulaire	+ 4 000 €
Total	0 €

Investissement

Article 2315	-750 €
Article 21568 (op 10142)	+ 750 €

Arrivée de Thierry DAVID à 18h52.



APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN BAR ("Bee Bar") ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PROGRAMME LEADER:

Mme le Maire rappelle la première action d'un projet global de redynamisation: le bar éphémère et solidaire de la ferme des Gruchets dit **Bee Bar**.

Ce projet répond à de multiples objectifs:

- Capturer et offrir un service d'accueil aux visiteurs du territoire. En faire une première vitrine de la vallée de la Lévrière pour les touristes et les habitants, le site se veut au service de l'ensemble des habitants du territoire.
- Permettre à la commune d'avoir pour quelques mois une activité et lancer le processus de redynamisation du centre bourg.
- Enclencher une dynamique de co-construction du projet global de la ferme des Gruchets en mobilisant les habitants du territoire et reformer une cohésion sociale dans le projet global de revitalisation du centre bourg.
- Mobiliser les différents acteurs grâce aux ateliers de concertation.
- Valoriser les savoir-faire locaux (ateliers menés par les habitants, expositions d'artistes locaux).
- Aménager un espace pouvant accueillir de nombreux acteurs du territoire pour leurs événements : associations, seniors, séminaires, réunions publiques, artistes...).
- Créer un lieu de rencontre et de partage pour les habitants afin de favoriser le lien social et le vivre ensemble (rencontres intergénérationnelles).
- Favoriser l'accès au site grâce au co-voiturage : Rezo Pouce.

Le **Bee Bar** est un projet collaboratif et innovant, qui va voir le jour dans une grange semi ouverte de 450 m² située dans l'enceinte de la ferme des Gruchets, dont l'aménagement est entièrement à la charge de la commune. Il sera ouvert les vendredi et samedi soirs de 18h30 à 23h.

Il accueillera des animations et événements divers: scènes ouvertes, mur d'expression, ateliers participatifs, ateliers apicoles...

Ce projet permettra d'atteindre les objectifs suivants:

- Développer les services de proximité pour répondre aux besoins de la population et des nouveaux arrivants.
- Être un territoire accueillant.
- Ancrer les habitudes de vie dans le territoire.
- Faire émerger des projets locaux.
- Mettre en réseau les différents acteurs du territoire
- Développer l'intelligence collective.

Après passage en commission, le projet ayant obtenu la note de 15,85/20, Mme le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet global, avec sollicitation de subvention LEADER:

- Dépenses : communication 2 000 €, travaux 10 000 €, matériels 23 000 €, frais de personnel (extra) : 4 000 €, service civique : 856 €.
- Recettes : subvention LEADER : 32 467 €
- Coût commune : 8 116 € (initialement 12 000 € mais grâce à la subvention Leader ramené à 8 116 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Approuve le projet de bar éphémère et solidaire dit **Bee Bar**,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Mme le Maire à demander une subvention européenne au titre du programme LEADER.



CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER:

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 2° du code général des collectivités territoriales autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un extra pour le Bee Bar. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Mme le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 21 juin 2022 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 14/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation territorial d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14/35^{ème}, à compter du 21 juin 2022.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2022.

CONTRATS SERVICE CIVIQUE:

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander un agrément pour le recrutement de 2 services civiques ;

Vu l'agrément n° HN-027-22-00015-00 en date du 21 avril 2022 délivré par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure pour le recrutement de jeunes volontaires dans le cadre du service civique (16 mois à consommer) ;

Considérant qu'il convient de préciser la durée des contrats et d'accepter le versement d'une indemnité accessoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Le contrat des 2 jeunes en service civique sera de 8 mois chacun.
- Chaque jeune service civique percevra une indemnité de 107,58 € correspondant aux frais de mission et frais divers engagés dans le cadre de sa mission ou de déplacement pour se rendre aux formations obligatoires.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU GITE :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2021 définissant les différents tarifs de location du gîte de la reine blanche sur la plateforme de réservation de gîte de France ;

Considérant qu'il convient d'établir des tarifs de location du gîte pour la plateforme AIRBNB et pour les demandes en direct à la Mairie ;

Considérant que des tarifs préférentiels pourraient être appliqués en périodes creuses ou de vacances du gîte ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le prix de la nuitée en période hiver à 110 € et à 130 € en été.
- D'autoriser Mme le Maire à moduler ces tarifs de plus ou moins 20 % pendant les périodes creuses ou de locations de dernière minute pour rentabiliser les nuitées non louées.

BAIL AGRICOLE (projet « la tisane enchantée ») :

Mme le Maire rappelle le projet de production de plantes aromatiques et médicinales dans l'enceinte de la ferme des Gruchets, porté par Aude Cerqueira, habitante d'Heudicourt. Un bail est en cours de rédaction en concertation avec la chambre d'agriculture. Ce dernier sera qualifié de précaire car le projet ne rentre pas dans les critères d'un bail agricole classique. Le bail définitif sera soumis au vote lors du prochain conseil.



QUESTIONS DIVERSES:

- Soirée country : afin d'encaisser les chèques de cette soirée, il convient de confirmer les tarifs de 15 € pour le repas (8 € pour les enfants)
- Séniors : les ateliers gym se déroulent tous les mercredis après-midi. D'autre part, une action de communication sur le portage de repas de la communauté de communes va être menée en invitant les potentiels bénéficiaires (plus de 70 ans) à un repas test.
- Chemins : Mme Dubois demande quelles actions peuvent être entreprises suite au bornage réalisé pour récupérer les chemins communaux labourés par les agriculteurs, notamment celui qui descend de Sainte Austreberte vers la ruelle du Mont Panier. Mme le Maire lui répond qu'une surveillance sera réalisée après la récolte pour que les chemins ne soient pas de nouveau ensemencés.

La séance est levée à 20h15